

COMMUNE D'ANGOUSTRINE VILLENEUVE LES ESCALDES

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/11/2011

L'an deux mille onze et le 10 novembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal d'Angoustrine Villeneuve les Escaldes, régulièrement convoqué le 02 novembre 2011, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Madame Hélène JOSENDE Maire.

Etaient présents : Hélène JOSENDE, Gaby FORNONI, Paul SIOURAC, Jacques BOMPIEYRE, Francis VIGO, Marie-José ESTEVA, Sandrine PIROF, Jean PUNZANO, Chantal FRENZ, René GARRIGUE, Marie-Andrée TOUSSAINT

Absents excusés :

Monsieur Thierry BOURGADE donne procuration à Monsieur Paul SIOURAC

Monsieur Gérard HUBERT donne procuration à Monsieur Jacques BOMPIEYRE

Monsieur Jacques BOMPIEYRE Adjoint a été élu secrétaire de séance.

1- Taux de la Taxe d'Aménagement

Délibération N°2011-11-001

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité de l'urbanisme, et pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement (TLE) et la participation pour aménagement d'ensemble (Taxe PAE) a été créée : **la taxe aménagement**. Elle est aussi destinée à remplacer, à compter du 1er janvier 2015 la participation pour voirie et réseaux (PVR) et la participation pour raccordement à l'égout (PRE). Elle sera applicable à compter du 1er mars 2012. Il est possible de différencier les zonages pour des taxations différenciées, sous réserve de le justifier. Le taux à déterminer sera validé pour 1 an, il peut être reconduit ou modifié chaque année. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement **au taux de 3%**.

2- Participation Commune de DORRES cantine scolaire année 2009/2010:

Délibération N°2011-11-002

Madame Hélène JOSENDE, Maire, présente le bilan de la cantine pour l'année scolaire 2010/2011 et la proposition de participation de la Commune de Dorres au déficit de ce service.

Année scolaire 2009/2010

Commune	Nbre repas	% / total repas	Part° déficit
DORRES	595	9.54 %	2 185.61 €
ANGOUSTRINE	5237	83.92 %	19 226.07 €
ANGOUSTRINE (repas agents)	408	6.54 %	1 498.32 €
TOTAL	6240	100	22 910.00 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide que la participation de la commune de Dorres au déficit de ce service sera de 2 185.61€.

3 – Tarifs et loyers 2012

A- Loyers locaux communaux

Délibération N°2011-11-003

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une évaluation des loyers des appartements communaux et des locaux soumis à la location annuelle doit être effectuée suivant l'indice du coût de la construction ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Décide d'augmenter les tarifs de la location suivant le tableau ci – dessous :

APPARTEMENTS/LOCAUX	Loyer mensuel 2011	INDICE	loyer mensuel 2012
ADPEP Studios n° 5 à 9 (studios Villeneuve)	694.76	1.0190	707.96
Mme BEAULIEU Jeannette (appartement Villeneuve)	316.44	1.0190	322.45
Mr SABOYA Nicolas (appartement Villeneuve)	320.00	/	320.00
Mme VIGUIER Magali (Appartement école Angoustrine)	288.14	1.0190	293.61
ADPEP (appartement Angoustrine)	292.10	1.0190	297.65
Mr David LLOMBART (appartement Poste 1 ^{er} étage droite)	320.00	/	320.00
Mr CASSU Pierre (appartement Poste 1 ^{er} étage gauche)	305.63	1.0173	310.92
Mme BERROCOSO Sonia (local kiné rdc Poste)	407.51	1.0173	414.56

B- Tarifs camping sol i neu

Deliberation N°2011-11-004

Madame le maire propose le maintien des tarifs du camping Sol i Neu pour l'exercice 2012.

Tarifs 2012	A compter du 01/01/2012
Forfait 2 adultes, 1 emplacement, 1 véhicule	12 €
Enfant de moins de 7 ans	3 €
Adulte	4 €
Branchement électrique 3 Amp	4 €
Branchement électrique 5 Amp	5 €
animaux	1,20 €
emplacement	4 €
véhicule	4 €
Jeton lave-linges	4 €
Poudre à laver	0,50 €

Location parcelles:

Deliberation N°2011-11-005

Mode	2012
Mobil home à l'année	1 627.50 €
Caravane à l'année	1 102.50 €
Caravane pour la saison hiver	761.25 €
Habitation Légère Loisirs HLL	1 705.00 €

Location Mobil-Homes

Deliberation N°2011-11-006

Création d'un tarif pour une journée supplémentaire (occasionnel)

Période	2012		
	N° 59	N° 77	N° 78
N° parcelle Mobil-home			
Juin & septembre	230 €	150 €	230 €
Juillet & août	310 €	220 €	310 €
Noël & Pâques	310 €	220 €	310 €
Février	370 €	250 €	370 €
Autres périodes	240 €	150 €	240 €
Week-end	240 €	180 €	240 €
Tarif journée supplémentaire	40 €	25 €	40 €

C- Tarif location gîtes communaux

Délibération N°2011-11-007

Madame le Maire propose de maintenir les tarifs de location pour l'exercice 2012 concernant les appartements « clé vacances » et de fixer un prix de journée supplémentaire (occasionnel).

TARIFS 2012 semaine	JUIN SEPTEMBRE	JUILLET AOÛT	NOEL PAQUES TOUSSAINT	FEVRIER MARS (vacances scolaires)	HORS SAISON	WEEK END
Grands Appartements 3 chambres (6 personnes) Lupin, Edelweiss	235 €	340 €	310 €	530 €	265 €	250 €
Petits Appartements 1 chambre (2/4 personnes) Gentiane, Bleuet, Pinson, Fauvette, Mésange, Merle	165 €	245 €	225 €	300 €	180 €	150 €
Tarif journée supplémentaire (occasionnel)	25 €	40 €	40 €	40 €	25 €	/

D- Convention déneigement piste usine SHEM

Délibération N°2011-11-008

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'établir le montant de la prestation de déneigement par la commune de la route d'accès à la centrale hydroélectrique d'Angoustrine en tenant compte de l'augmentation de l'indice de la construction pour l'année 2012.

Prestation	Année	2011	INDICE	2012
		déneigement piste SHEM	1 403.88 €	1,019

4 – Contrat de ramassage des ordures ménagères

Délibération N°2011-11-009

Proposition de lancement d'une procédure de marché à procédure adaptée pour la prestation de ramassage et transport des ordures ménagères vers le centre d'UR.

Le marché actuel expire le 31 mai 2012.

Avis favorable à l'unanimité du conseil municipal.

5 – travaux communaux

A- Travaux de protection torrentielle de la rivière l'Angoustrine

Délibération N°2011-11-010

1/ Par arrêté préfectoral N°2011270-0003, en date du 27 septembre 2011 il a été lancé la procédure d'enquête publique relative à la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) préalable aux travaux de protection torrentielle sur la rivière l'Angoustrine en amont et en aval du pont de la RD618 à la part petite.

Cette enquête publique est actuellement en cours, Monsieur Guy BIELLMANN a été désigné comme commissaire enquêteur ; l'enquête a été ouverte le lundi 24 octobre 2011 pour se clôturer le 18 novembre prochain ; 3 permanences ont été fixées, le 25 octobre, 10 et 18 novembre 2011. Le conseil municipal à l'unanimité donne un avis favorable au dossier soumis à enquête publique.

2/ mission SPS

Délibération N°2011-11-011

Une consultation a été lancée pour une mission de coordination en matière de sécurité et protection de la santé (SPS) de niveau 3 – travaux à risques.

Le bureau d'études SOCOTEC a été retenu.

3/ subvention au titre de la CIM 2011

Délibération N°2011-11-012

Demande de subvention auprès du ministère de l'agriculture et de la pêche pour les travaux de protection de la rivière de la tranche 3 pour un montant estimé à 55 000 € HT.

Au titre des crédits inter massifs (CIM).

B- Travaux de mise en sécurité de l'école Louis clerc

Madame le Maire informe l'assemblée de l'état d'avancement de l'avant-projet sommaire (APS). Après une réunion de la commission des travaux réunie le 07 septembre dernier avec le bureau d'études S.ABIG, il avait été demandé à ce même bureau d'études de travailler sur un projet en tenant compte des dernières sollicitations des membres présents à la réunion.

Le travail rendu et le manque d'imagination ne correspondant pas du tout avec la demande formulée, d'un commun accord avec le dit bureau d'études il a été décidé de suspendre leur mission à compter de ce jour.

C- Impasse rouges gorges et impasse des fauvettes

La réfection des impasses rouges gorges et impasse des fauvettes est une priorité municipale, vu la détérioration de ce lotissement, fuites d'eau, avaries diverses (goudron, trottoirs, réseaux secs, éclairage public...).

A ce jour les différents syndicats qui ont compétence en la matière (Sydel, Syndicat Mixte de Voirie, SIAEPA La Solane) ont été informés et étudient un avant-projet sommaire.

6 – Taxe Communale sur la consommation finale d'électricité

Délibération N°2011-11-013

En séance du 02 septembre dernier par délibération N°2011-09-007 il a été instauré la taxe communale sur la consommation d'électricité.

L'article L5212-24 du code général des collectivités locales prévoit que lorsqu'il existe un syndicat intercommunal exerçant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, la taxe prévue à l'article L.2333-2 du CGCT est votée et perçue par le Syndicat pour les communes dont la population est inférieure à 2000 habitants.

Notre commune est membre du syndicat départemental d'énergies et d'électricité des Pyrénées Orientales (SYDEEL66).

La délibération doit être retirée.

7 – tarif cantine scolaire 2ème trimestre scolaire 2011/2012

Délibération N°2011-11-014

Forfait 2ème trimestre = 150.40 €

Repas à jour fixe = 3.20 €

8 – MAPA – protection torrentielle rivière l'Angoustrine

Délibération N°2011-11-015

Lancement d'un marché à procédure adaptée pour les travaux de protection de la rivière l'Angoustrine.

Coût prévisionnel des travaux : 130 000 € HT.

9 – Extension mairie – choix de l'architecte

Délibération N°2011-11-016

Résultat de la consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre pour le projet d'extension de la mairie.

Architecte retenu Zygmund KNYSZEWSKI

10 – PHAE 2

Délibération N°2011-11-017

Présentation à l'assemblée du compte administratif et du budget prévisionnel nécessaire au remboursement de la prime herbagère agro environnementale 2 (PHAE2) pour l'exercice 2011. Cette prime est utilisée pour des travaux dans les estives communales.

11 – DPU Casamijanes

Délibération N°2011-11-018

Vente d'une bâtisse cadastrée C477 et d'un terrain en potager cadastrée C479 lieu-dit la part petite.

Le conseil municipal renonce à son droit de préemption.

12 – DPU Cazals/Puig/Carrere

Délibération N°2011-11-019

Vente d'une bâtisse en ruine cadastrée C478 lieu-dit Mas d'en Gaula

Le conseil municipal renonce à son droit de préemption.

13 – commande de plants à la pépinière Départementale

Délibération N°2011-11-020

Afin d'arborer les abords du lotissement La Llongue, une commande de plants a été faite auprès de la pépinière départementale du Conseil Général.

14 – Charte PNR

Rapporteur Jacques BOMPIEYRE

La charte du PNR devra être renouvelée en 2014. C'est en quelque sorte la feuille de route du PNR pour les 12 années qui suivront son renouvellement. Un comité de pilotage s'occupe de son élaboration, il est composé d'élus et de « chargés de mission ». Des assemblées plénières de tous les délégués font part de leurs suggestions quant au contenu de cette charte. Pour ma part en tant que délégué de notre commune, j'ai proposé de mettre dans la charte du PNR la valorisation du patrimoine agro-pastoral et industriel ainsi que la dynamisation des activités humaines pour la sauvegarde de l'emploi et de l'économie des hauts cantons. Une fois cette charte rédigée, elle sera soumise à l'approbation des services de l'état et du ministère concerné et permettra ainsi de pérenniser le PNR.

15 – refuge gardé du lanoux

Rapporteur Jacques BOMPIEYRE

Après plusieurs réunions du parc en présence des différents acteurs concernées (commune, communautés de communes, conseil général, club alpin français, associations, Fédération Française de Randonnée Pédestre, utilisateurs des chemins de Grande Randonnée ...) et qui se sont tenues sous forme de formation organisée par l'ADEFPO (Association de Développement des Pyrénées par la Formation), les conclusions suivantes ont été validées :

- La nécessité d'un refuge gardé au Lanoux est une certitude vu l'éloignement du CAF des Bouillouses avec les refuges Ariégeois des Bésines et d'En Beys.
- La possibilité d'un partenariat avec le CMCAS d'EDF qui a une structure sur place paraît de plus en plus probable et permettra de déterminer le lieu d'implantation.
- L'étude de faisabilité ne pourra se faire que si un porteur de projet se déclare. Il semblerait que la communauté de communes Pyrénées Cerdagne (éventuellement en partenariat avec le Conseil Général) soit partie prenante.

Le PNR a proposé de reprendre ce dossier au 2^{ème} semestre 2012, le temps de laisser le temps aux acteurs potentiels de réfléchir.

Fin de la séance à 23 h 45